

Rapport de la présidente des jurys
des concours externe, interne et 3ème concours pour l'accès
à l'emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe de chancellerie
au titre de l'année 2023

I. Contexte des épreuves

En dépit des difficultés rencontrées dans les transports du fait du contexte social, les épreuves se sont déroulées normalement tant pour les candidats que pour les membres du jury qui ont pu procéder aux auditions dans des conditions satisfaisantes. Ils ont ainsi pu apprécier leur aptitude et leur disponibilité à assumer les fonctions à l'exercice de l'emploi mis au recrutement qu'ils exerceront dans les services, soit à l'administration centrale, soit à l'étranger. Chacun connaît l'importance de leur rôle pour le bon fonctionnement des services et des missions du Département.

Les conditions matérielles d'accueil dans l'espace Multiburo de la gare de Lyon ont été, comme les années précédentes, excellentes et le jury tient à remercier, à cet égard, l'efficacité, l'extrême gentillesse et la constante disponibilité, tant pour les membres du jury que pour les candidats, de nos collègues du bureau des concours.

II. Epreuves d'admissibilité

Les commentaires des correcteurs des épreuves d'admissibilité ne sont, pour cette année, pas sensiblement différents de ceux présentés les années précédentes. Il est constaté :

- de trop nombreuses fautes d'orthographe (les accents sont souvent omis voire totalement ignorés), de grammaire, de conjugaison, des approximations dans les réponses, une écriture peu soignée, voire raturée et illisible ;
- une trop faible attention portée aux libellés des sujets et une difficulté à répondre aux consignes données : pour la note administrative, une grande majorité de candidats n'a pas pris le temps de lire l'énoncé et de prendre connaissance des éléments de réponse pourtant clairement indiqués. D'autres se sont contentés de renvoyer vers le site internet du ministère sans apporter de véritables éléments de réponse à la sollicitation ;
- un manque de préparation à l'épreuve : certains candidats ne connaissent pas la forme que doit prendre une lettre administrative.

Certains candidats ne maîtrisent pas les bases des exercices ; ils gagneraient en préparation en regardant les annales et les meilleures copies des concours précédents disponibles sur France Diplomatie.

Pour l'épreuve d'anglais, on rappellera qu'il s'agit d'une épreuve de traduction et non d'un point de départ pour une composition. Le jury a porté son attention principalement sur la compréhension du texte (contresens, faux sens...) et, ensuite seulement, sur l'élégance de la traduction en français (syntaxe) puis sur l'orthographe.

Enfin, le jury rappelle que les copies doivent rester strictement anonymes et sans aucun signe distinctif.

III. Epreuve orale d'admission

L'épreuve d'admission, dotée du coefficient 4, pour les trois concours (externe, interne et 3^{ème} voie) est décisive.

Le jury s'est employé à évaluer les compétences des candidats admissibles, les efforts de préparation qu'ils ont déployés, leur raisonnement, le bon sens dont ils ont fait preuve dans les mises en situation.

Beaucoup de candidats ont fait preuve dans leur raisonnement d'une loyauté et d'un respect des consignes vis-à-vis de leur hiérarchie. Ils n'ont pas hésité cependant à exprimer leur opposition dès l'instant où cela pouvait sortir du cadre légal. Nombre de candidats ont su démontrer au travers de leurs réponses et de leur parcours, leur empathie, un sens du service public et de la motivation pour intégrer le ministère.

Le jury a constaté l'extrême hétérogénéité du niveau des candidats admissibles :

- en termes de cursus, du doctorat au brevet des collèges. Le profil de certains candidats, parmi les plus diplômés, a pu paraître inadapté aux missions dévolues à un agent de catégorie C ;
- en termes de préparation, certains candidats auditionnés ont témoigné d'une préparation sérieuse de leur présentation personnelle, s'attachant à démontrer, en réponse aux questions posées, la cohérence de leur parcours, à mettre en valeur l'adéquation de leurs compétences à l'emploi et à convaincre de leurs motivations. Il convient de rappeler que les membres du jury ont pris préalablement connaissance du dossier du candidat. Aussi les interrogations se sont-elles concentrées sur les fonctions que le candidat exercera, sur les mises en situation, sur la connaissance du ministère et sur les outils et moyens dont il dispose dans les différents domaines de compétence d'un adjoint administratif principal de chancellerie ;
- les échanges avec les membres du jury ont révélé des écarts entre les prestations des candidats. Certains se sont attachés véritablement à connaître les missions qui leur seront confiées et les fonctions qu'ils exerceront tant à l'administration centrale qu'à l'étranger, prenant l'attache de leurs collègues au ministère pour les candidats de la voie interne, ou exploitant le site du ministère, pour les candidats de la voie externe et du 3^{ème} concours.

En revanche, le jury été relativement sévère, dans sa notation, avec les candidats qui n'ont pas été en mesure de répondre à des questions sur les fonctions dévolues aux adjoints administratifs, l'organigramme du ministère, les acteurs du domaine consulaire, la chaîne hiérarchique, les chiffres-clés ou encore les projets en cours du ministère.

Le jury a constaté que des candidats qui ne sont pas familiers du ministère ont produit, parfois, des réponses plus opérationnelles que des candidats, qui, par leur expérience professionnelle, auraient pu disposer d'une meilleure connaissance des attendus des fonctions qu'ils envisageaient. D'autres ont manqué de hauteur de vue ayant tendance à rester dans leur domaine de connaissance. Chez d'autres encore, les compétences et l'environnement du

MEAE sont assez mal connus ou restent approximatifs. Les candidats du concours interne et de la 3^{ème} voie gagneraient à s'intéresser aux fonctions dans les filières différentes de la leur.

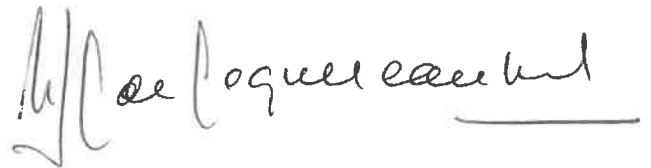
Certains candidats ont pu laisser transparaître une forme de nonchalance, parfois d'exaspération, dans les réponses au jury. Ceci renvoie l'image d'agents inadaptés à des fonctions d'accueil ou de contact du public qui sont, en général, celles dévolues à un adjoint administratif de chancellerie. Des candidats cherchaient, par ailleurs, à « meubler », tardant à répondre ou tournant autour de la question posée sans apporter d'élément de réponse.

Ces observations conduisent le jury à souligner l'importance pour les futurs candidats et dans le cadre de leur préparation de :

- se renseigner sur les emplois sur lesquels ils pourront, en cas de réussite, être affectés, sur l'organisation du ministère (sites, directions, etc.) ;
- réfléchir à leur projet de carrière (avec les contraintes d'une éventuelle carrière au sein du ministère ou d'une vie à l'étranger) ;
- réfléchir au contexte dans lequel ils exerceront leur activité (hiérarchie, relations avec les collègues, relation avec le public).

La Présidente du jury

Marie-Jeanne CAUDRON DE COQUEREAUMONT

A handwritten signature in black ink, reading "Marie-Jeanne Caudron de Coquereaumont". The signature is written in a cursive style and is positioned below the printed name. A horizontal line is drawn under the end of the signature.